

# Migrants mobiles et immobiles

Stéphanie Lima\*

Parole chiave: *migrazioni internazionali, ricerca multi-sito, risorse*

## 1. Introduction

L'espace social des migrants est-il mobile? Entre lieux, territoires et réseaux, l'espace social des migrants est-il continu, peut-il être reconnu et légitime? Porteurs de pratiques et de représentations spatiales transnationales, les migrants peuvent-ils retirer une légitimité sociale et politique de cette mobilité? La spatialisation des circulations migratoires marquée par une tension entre réticularité et territorialité pose la question de l'horizon possible d'une légitimité «autre», en dehors des appartenances traditionnelles, locales et nationales. De par les liens, qu'ils soient physiques, financiers, virtuels ou imaginaires, tissés par les migrants entre les différents lieux de leur territoire circulaire, l'enjeu d'une reconnaissance sociale et politique se pose avec acuité, dans cette perspective de repenser l'espace social à l'aune d'une mondialisation qui bouleverse les registres des appartenances et des légitimités socio-spatiales (Sindjoun, 2004; Appadurai, 2005). Si l'espace social est un espace relationnel avant tout, c'est-à-dire une ressource permettant d'habiter le monde de différentes manières, son éclatement dans un régime contemporain d'hyper mobilité (Augé, 2012; Urry, 2005), se heurte à la possibilité d'une reconnaissance politique. De leur côté, les migrations internationales et leurs médiations spatiales semblent d'emblée et toujours piégées par le territoire (Haesbaert, 2004). Elles sont appréhendées en points de départ et d'arrivées, rarement comme expériences spatiales en tant que telles, alors que «l'espace (mobile) est ouvert» (Retaille, 2011). Dans la mobilité, quels sont les espaces possibles de légitimité aujourd'hui?

A travers ce questionnement global, ce texte se propose de revenir sur l'espace social de migrants maliens, qui depuis plus de quarante ans, articulent réseaux, mobilités et territorialités dans une tension entre légitimité et reconnaissance, à la fois dans l'espace de départ et dans l'espace d'accueil. Repenser l'espace social de ces hommes et de ces femmes, sur le temps relativement long d'une migration faite de multiples circulations, a pour objectif de saisir les "immobilités" dans la mobilité. Ces résultats s'appuient sur plusieurs terrains réalisés entre 2001 et 2011 en France et au Mali, plus particulièrement dans la région de Kayes, auprès d'élus, de migrants et de responsables associatifs, avec pour ligne directrice de pointer les différents registres (individuels et collectifs) de leurs spatialités et territorialités (Lima, 2010).

---

\* Toulouse, Université de, France.

Migrants volontaires (Lavigne-Delville, 1994; Manchuelle, 2004), migrants acteurs du développement (Daum, 1998), migrants citoyens (Gonin, Kotlok, Lima, 2011), migrants aventuriers (Bredeloup, 2014), les qualificatifs se multiplient et les figures du migrant se brouillent dans le temps et dans l'espace. Face aux injonctions que les migrants reçoivent, de toutes parts, en termes de réussite, de solidarité, de légitimité, qu'en est-il de leur spatialité et de leur mobilité sociale? Du village, lieu d'origine au fondement de leur espace social, jusqu'au foyer, lieu de vie et de mobilisation collective, les migrants ont tissé un réseau social dense, dynamisé par des transferts de toutes natures et des circulations régulières. Leur spatialité est ainsi marquée par la continuité, malgré la distance, dans la mesure où les lieux d'origine sont sans cesse convoqués dans leurs pratiques associatives. Pour autant, leur engagement constant entre ici et là-bas, envers leur famille, leur village et aujourd'hui leur commune, pose la question de leur motivation et de leur légitimité à agir (Gonin, Kotlok, Lima, 2011). Si les raisons de cet investissement ont d'abord été placées sous la bannière "relationnelle" du don familial, puis sous celle "fonctionnelle" du développement local, elles peuvent être aujourd'hui questionnées sous l'angle de la citoyenneté (Neveu, 2009).

Un premier temps sera consacré à saisir les fondements de l'espace social migratoire. Loin de signifier la rupture la migration renouvelle l'appartenance locale, notamment quand les transferts passent de la sphère familiale au niveau villageois. Dans la deuxième partie il s'agira de comprendre l'évolution des associations de migrants qui, depuis l'espace de résidence, portent des projets révélateurs des carences de l'Etat, inscrivant l'action des migrants dans le registre du développement local. Enfin, la troisième partie portera sur les interactions entre les entités associatives, multiscalaires, et les nouvelles institutions communales. L'espace social des migrants, déformé, transformé, au gré de leurs aspirations et des injonctions locales et nationales, est un espace dans lequel leur recherche de reconnaissance semble constante.

## *2. L'appartenance villageoise au cœur de l'espace social migratoire*

Les migrants du bassin du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) sont connus pour avoir entrepris un "long voyage" (Adams, 1977; Quiminal, 1991), à la fois individuel et collectif, dans le temps et dans l'espace. Ceux que François Manchuelle qualifie de «migrants volontaires» (2004), ces agriculteurs devenus ouvriers, à la recherche hier d'une notabilité dans une perspective de retour effective, et ceux qui déclarent aujourd'hui sans ambages: «on n'est pas venu pour faire le développement» (entretiens, 2012) ont en commun cette volonté de tenir la distance et remplir le vide de leur absence (Sayad, 2006) vis-à-vis de leur localité d'origine.

Depuis les années 1960, des générations de migrants se sont succédées, relayées et croisées, au gré des contextes et au rythme des crises qu'ont connus le Mali (dictature, sécheresses) et la France (crise du pétrole, montée du chômage). Que ce soit face aux notables villageois ou face à l'Etat malien, ils ont cherché à se positionner, à se faire reconnaître aussi, à travers les actions individuelles et les projets collectifs qu'ils ont portés dans différents registres,

du soutien familial au développement local. Cette envie de reconnaissance est aussi perceptible dans les lieux de résidence, en France, auprès des acteurs de la société civile et des élus locaux.

Si l'objectif des migrants des premières générations était d'acquérir du numéraire, la transformation de leurs économies en "remises" n'est pas immédiate. Au-delà des obligations familiales et sociales (mariages, enterrements et autres fêtes religieuses), la capacité d'épargne est mobilisée pour soi. L'argent mis de côté au niveau individuel joue un rôle important dans le projet migratoire lorsque ce dernier est bien défini dans le temps. Bien avant la fermeture des frontières en France (1974) la migration relève d'une circulation (Adams, 1977) au cours de laquelle le migrant, souvent un cadet social, construit finalement son retour au village. Comme le souligne François Manchuelle:

à l'époque considérée, le plus grand désir des migrants restait celui de devenir des notables du village et ils n'avaient pas l'intention de remettre en question la société traditionnelle. Grâce à la migration, un jeune homme pouvait s'émanciper de la société traditionnelle en vivant à l'étranger, financièrement indépendant, mais ses ressources financières lui permettaient également d'accroître petit à petit son influence au sein de sa société d'origine. Lorsqu'il se faisait vieux, il retournait dans son village où il devenait à son tour un aîné respecté (2004, p. 307).

Ainsi, l'obligation morale et sociale d'assurer des transferts ne s'impose pas directement aux migrants. La nature de ces remises va évoluer sous l'influence, d'une part, de la dégradation des conditions de vie dans les localités d'origine et, d'autre part, du contexte socio-économique dans le pays de résidence: après une période de "plein emploi" jusqu'en 1973, les migrants se retrouvent aussi confrontés au chômage en France. En outre, la fermeture des frontières va entraîner une profonde remise en cause des transferts à plusieurs niveaux. Confrontés à la perspective d'un retour de plus en plus incertain, les migrants tentent de réorienter la "ressource migratoire". Il ne s'agit plus seulement d'assurer le quotidien de leurs familles mais aussi de transformer les lieux de départ. Engagés désormais, souvent bien malgré eux, dans une migration de longue durée, ces hommes vont renégocier leur lien avec leur localité d'origine, dans laquelle ils espèrent un jour, malgré tout, retrouver une place.

Au-delà des remises classiques, bien que considérables par les sommes qu'elles représentent<sup>1</sup>, les transferts des migrants touchent à des domaines dont la dimension sociale est complètement revendiquée. Construire des écoles, des centres de santé, des puits et des châteaux d'eau, permet bien évidemment de répondre aux besoins premiers des familles restées dans les villages, d'améliorer leur bien-être, voire de pallier à des situations d'urgence humanitaire, notamment après les épisodes de sécheresse survenues entre 1968 et 1972. Si l'engagement social des migrants est explicite, leur engagement politique n'en est pas moins présent. Ils interviennent en effet dans un climat politique des

<sup>1</sup> En 2011, la Banque Mondiale estimait à 473 millions de dollars le montant global des transferts reçus par le Mali (4% du PIB).

plus fermés, puisque le Mali vit alors sous la chape d'une dictature militaire<sup>2</sup>. Considérés comme des traîtres par le pouvoir en place, leur action collective, malmenée par les autorités locales, représente une critique implicite des carences de l'Etat, notamment en matière d'équipements publics.

Dans ces villages placés sous la coupe des chefs d'arrondissement et des commandants ce cercle<sup>3</sup>, la manne économique que représente l'argent des migrants, leur assure une reconnaissance sociale forte. Et même si les villages évoluent dans un espace politique contraint, l'action collective des migrants trouve auprès des autorités traditionnelles locales, un écho favorable. Ainsi, la reconnaissance obtenue s'inscrit dans cet espace social fort qu'est le village. A l'échelle de la région de Kayes, nombreux sont les villages bénéficiant de la rente migratoire, lesquels se transforment considérablement dans les années 1980. Matériellement pourvus en services et infrastructures de première nécessité, ils acquièrent une centralité fonctionnelle dans le tissu local. Ces villages de migrants, localités de départ, sont aussi des lieux d'investissement et de projet, lieux focaux de cet espace social en mouvement (Cox, 2005).

Entre le village d'origine et le "village-bis" en France<sup>4</sup>, la spatialité des migrants s'organise entre ces deux polarités complémentaires. Loin de signifier une rupture avec la localité d'origine, la migration participe à relier des lieux distants et discontinus. Cet espace migratoire évolue au gré des contextes nationaux des pays concernés. En France, les élections présidentielles de 1981 marquent un tournant avec l'arrivée d'un gouvernement socialiste au pouvoir. Dès cette année, l'extension de la loi de 1901 aux associations d'étrangers permet aux migrants maliens de déposer en préfecture des déclarations officialisant leurs regroupements associatifs (Daum, 1998). Ce passage des "caisses villageoises" de solidarité aux "associations de développement", toujours au niveau villageois, positionne les migrants dans un nouveau registre, celui du développement local, avec la possibilité de toucher des "partenaires" techniques et financiers. La démultiplication du nombre d'associations villageoises et intervillageoises de migrants dans ces années là va considérablement jouer sur la nature des transferts à destination des villages. Si les transferts financiers centrés sur les investissements collectifs se poursuivent, de véritables projets de territoire sont aussi portés par ces associations. Dans les villages, leur mise en œuvre entraîne le retour de migrants qualifiés, à qui la communauté confie la responsabilité technique et financière des ces projets dits de "développement". De cette manière l'espace social des migrants change de nature.

<sup>2</sup> En 1968, le Général Moussa Traoré renverse le président Modibo Keita (père de l'indépendance). A partir de 1979, un parti unique est créé, l'UDPM – Union Démocratique du Peuple Malien. Une révolution populaire mettra fin à ce régime en 1991.

<sup>3</sup> Les arrondissements ont été créés à l'indépendance et regroupent plusieurs villages. Ils se sont substitués aux anciens cantons coloniaux. Les cercles, créés dès l'époque coloniale, sont des regroupements d'arrondissements.

<sup>4</sup> Le «village-bis» représente la communauté des ressortissants établie en France, particulièrement quand ceux-ci résident en foyer. Cette expression souligne aussi le constat que les ressortissants reproduisent en migration l'organisation sociale et politique du village, avec le respect des aînés (aînés/cadets) et de la hiérarchie entre groupes (nobles/hommes de castes).

### 3. *Du don au développement: les associations intervillageoises en quête de légitimité*

L'émergence des associations intervillageoises de développement traduit, de la part des migrants, une tentative de rationaliser les transferts, de gérer à distance l'usage des sommes destinées aux achats du quotidien. Les premiers «magasins» coopératifs où sont stockés les produits alimentaires de base (riz, sucre, huile) permettent à la fois de réaliser des économies d'échelle, mais aussi de s'assurer de la destination de l'argent transféré à la famille. De même, les équipements collectifs (centres de santé, écoles), financés au niveau de plusieurs villages témoignent d'une mise en commun des cotisations villageoises assurées par les ressortissants. Cette mutualisation représente une bifurcation dans la relation au village d'origine, face à la multiplication des infrastructures, dont la plupart rencontrent de réelles difficultés en termes de gestion et de ressources humaines. Si les migrants construisent un centre de santé, qui paiera le salaire de l'infirmier? Qui contrôlera la gestion du stock de médicaments? Les bénéficiaires sont ces villageois dont les fils, les frères, les pères sont en migration, et ils n'entendent pas forcément avoir à payer pour un service introduit par leurs ressortissants. Quant à l'Etat, il reste absent, à l'écart de ces projets qui sont aussi le reflet de son immobilisme.

L'action des associations intervillageoises se retrouve ainsi en porte à faux, aussi bien vis-à-vis des bénéficiaires que de la puissance publique. Face à cette double impasse dans le pays d'origine, la reconnaissance viendra d'ailleurs. Elle passera par l'expérience technique et opérationnelle acquise au fil des projets, au contact des professionnels du développement, ONG et autres structures qui, dans le pays de résidence, viennent en appui aux associations. Dans ce passage au niveau intervillageois se jouent aussi d'autres registres de reconnaissance et de légitimité, individuelle et collective.

L'espace social des migrants s'ouvre de cette manière à des réseaux sociaux et politiques dans le pays de résidence. Dans cette ouverture, des figures de leaders se dessinent, les parcours individuels se différencient. Des retours, plus ou moins volontaires, ont lieu. Un tel est choisi par la communauté pour gérer le centre de santé intervillageois. Un autre pour mettre en place une coopérative agricole. Ces migrants de retour font finalement prendre la tête d'associations intervillageoises (AIV), créées en France, mais comptant désormais une implantation locale. Ainsi le dialogue entre villages et migrants passe désormais par ces deux niveaux: l'association là-bas et l'association ici. Ce tandem repose sur un partage des compétences en quelque sorte avec, d'une part, le rôle de "bailleurs de fonds" assurés par les migrants et, d'autre part, le rôle de "maître d'ouvrage" assuré par l'association locale, dont certaines ont pu se doter de réelles compétences techniques.

Sur le terrain, ces projets intervillageois créent un élan nouveau. Pour ces villages toujours contraints par le carcan des arrondissements (en termes administratif et politique), la dynamique associative produit des effets concrets et la vie des habitants s'améliore, sur les plans sanitaires et scolaires. Au-delà, ces associations tentent d'agir sur les causes des départs en migration ou, du moins de former les futurs migrants dans la perspective d'une meilleure insertion

professionnelle: des ateliers d'artisanat sont créés (feronnerie, maçonnerie par exemple) et des cours d'alphabétisation fonctionnelle sont proposés. Le développement économique apparaît aussi comme un objectif de ces associations, autour de l'agriculture en particulier, dans des zones où les potentialités sont connues (par l'aménagement de périmètres irrigués). Enfin, ces associations œuvrent à rapprocher l'administration des administrés en se mobilisant notamment pour créer des centres secondaires d'état civil, qu'elles sont aussi amenées à gérer en formant des agents locaux.

Sur l'ensemble de ces champs de compétence, les migrants et leurs associations pallient donc au désengagement de l'Etat dans les secteurs clés du quotidien. Des localités deviennent de véritables pôles fonctionnels, jusqu'à concurrencer les chefs-lieux d'arrondissement, dont la légitimité est de plus en plus mise à mal. Alors qu'à la fin des années 1980, un vent de soulèvement commence à frémir, aussi bien dans les villes que dans les campagnes du Mali, les migrants participent à leur manière à cette ouverture démocratique, car ils créent des espaces de dialogue et de débat autour de question de la gestion des équipements communautaires. Des comités de gestion sont créés, avec l'implication de la population dans ses différentes composantes (dont les jeunes et les femmes, cadets sociaux souvent mis à l'écart des décisions). En lien avec la chefferie villageoise, le champ du "débat public" s'élargi, même si chacun reste encore à sa place. Il en est ainsi pour les leaders associatifs (ex-migrants) reconnus par les autorités traditionnelles pour leurs compétences techniques, mais dont l'origine sociale (en particulier les descendants de captifs) les positionne toujours en périphérie sur le plan de la légitimité politique. L'avènement de la démocratie au début des années 1990 va marquer un tournant dans l'espace social des migrants.

#### 4. *Décentralisation et découpage communal: une nouvelle donne*

1991 est l'année de tous les espoirs pour les Maliens. Le régime dictatorial tombe après des mois de révolte populaire et une nouvelle ère s'ouvre, démocratique et citoyenne. Le gouvernement d'Alpha Oumar Konaré installé à la suite des élections de 1992, se lance immédiatement dans une réforme de décentralisation, présentée comme une refonte des pouvoirs et des territoires pour retrouver "le Mali profond" (Bertrand, 1999). Au niveau local, la décentralisation se traduit par une réorganisation territoriale instaurant des communes rurales et urbaines (Lima, 2003). Les villages sont mobilisés pour se prononcer sur la composition des communes rurales (regroupements de plusieurs villages, dont un chef-lieu). Entre 1994 et 1995, des concertations intervillageoises s'organisent, à l'issue desquelles la composition des communes est déterminée. Un appui technique est mis en place par la Mission de Décentralisation<sup>5</sup>, afin d'accompagner les villageois dans ce processus de décou-

<sup>5</sup> La Mission de Décentralisation est créée en 1993. C'est une structure ad hoc, placée sous la tutelle du Premier Ministre, en charge de la mise en œuvre de la décentralisation. Elle a été explicitement détachée du Ministère de l'Administration territoriale, plus ou moins favorable à la réussite de la décentralisation, lors de ces premières années d'émancipation démocratique.

page. Munies du Guide de découpage territorial<sup>6</sup> des Commissions Locales de Découpage, composées d'agents des administrations locales et de personnes ressources issues de la société civile, parcourent les villages et négocient les critères avec les autorités traditionnelles. Farouches de leurs prérogatives, ces dernières s'inquiètent du devenir de leur "terroir" dans ce nouveau cadre communal. Et si la décentralisation est présentée comme le «retour du pouvoir à la maison»<sup>7</sup>, la réforme n'en reste pas moins une tentative du nouveau régime de reconsidérer tout à la fois les entités politiques précoloniales et de donner un sens à la démocratisation en cours, en s'appuyant sur les formes anciennes de gouvernance locale (Fay, 1995; Fay, Koné, Quiminal, 2006).

En tant que "villageois", les migrants partagent les mêmes inquiétudes que les chefferies. Bien que déclarant, avec une certaine dose de provocation, avoir «fait la décentralisation avant l'Etat» (dans la mesure où ils estiment avoir pris en charge les affaires locales), ils font preuve de circonspection face à la réforme et au découpage communal. Leur principale préoccupation concerne le devenir des infrastructures qu'ils ont largement financées et gérées. Celles-ci s'intégreront en effet dans les champs de compétences des futurs élus communaux. Cependant, dans ce moment de bouleversement intense au niveau local et national, les migrants sont directement interpellés par Bamako, à travers les techniciens de la Mission de Décentralisation. Entre 1994 et 1998, le responsable de la cellule "réorganisation territoriale" de la Mission se rendra en région parisienne à quatre reprises, afin de rencontrer les associations de ressortissants Maliens. Ces rencontres auront lieu dans les foyers de travailleurs immigrés (Montreuil, Paris, Saint-Denis). Elles ont pour objectif de créer un dialogue avec les migrants autour de leurs interrogations sur la décentralisation et ses implications territoriales et politiques.

De ces échanges, il ressort d'abord que les migrants sont pris dans une tension entre le respect des hiérarchies locales<sup>8</sup> et la promotion de leur action associative. A l'heure du découpage communal, les infrastructures financées par la rente migratoire ont considérablement contribué à redéfinir les contours des espaces sociaux, à les réinterroger. Le choix des chefs-lieux de commune a été le principal point d'achoppement des négociations intervillageoises, choix dans lequel le statut social des villages a été mis en balance avec leur poids fonctionnel. Ainsi les villages «mères» ont pu être remis en question face à des villages "descendants", ces derniers se faisant fort de promouvoir les équipements collectifs afin d'accéder au statut de chef-lieu.

Les migrants sont aussi hésitants quant à leur positionnement vis-à-vis du

<sup>6</sup> Les critères du découpage communal sont les suivants: Les critères socioculturels: le respect des solidarités communautaires; Le critère démographique: une population en nombre suffisant; Les critères de distance et d'accessibilité: un chef-lieu de la commune rurale accessible par tous; Les critères de viabilité économique: la capacité à fournir les services économiques, sociaux et culturels nécessaires et à financer le développement; Les critères géographiques et spatiaux: une commune sur un territoire cohérent et unitaire.

<sup>7</sup> Le terme "décentralisation" a été traduit par cette expression en bambara, pour le moins ambiguë, qui peut signifier pour les uns, l'avènement de la démocratie et, pour les autres, le retour des chefferies précoloniales.

<sup>8</sup> C'est-à-dire le respect de l'antériorité du peuplement et des alliances établies entre les chefferies villageoises.

paysage politique en devenir dans leur village (Daum, Le Guay, 2005). S'ils se réjouissent de l'émergence d'une nouvelle classe politique locale, ils sont inquiets de l'emprise politicienne des partis politiques dans la gouvernance locale. A la veille des premières élections communales<sup>9</sup> de 1999, les antennes locales des associations intervillageoises organisent une rencontre à l'échelle de la région, au cours de laquelle seront débattus les enjeux des élections communales. Qui peut devenir conseiller communal et, *a fortiori*, être élu maire? Telle est la question qui se pose, aussi bien du côté des migrants que de leurs associations, ici et là-bas, car il s'avère que

les leaders associatifs et les émigrés (seront) intraitables sur la maîtrise et la gestion de leurs ressources. C'est une règle dont les élus doivent tenir compte: ce sont des ressources propres générées par leurs activités ou fournies par leurs partenaires. Il s'agit pour eux d'être respectés et considérés comme de vrais partenaires, dont les points de vue doivent se retrouver dans les décisions prises par les élus» (CEFP<sup>10</sup>, 1998).

De leur côté, les leaders associatifs (migrants de retour) sont tentés de franchir le cap et de prétendre à un mandat communal. Identifiés par les partis comme des personnes ressources, ils se retrouvent en première ligne au moment des discussions sur la composition des listes. Dans les faits, certains constitueront des listes indépendantes, apolitiques, tandis que d'autres franchiront le pas et rejoindront des listes partisans. Ces tentatives d'articulation entre engagement associatif et engagement politique entraînent les communes dans des trajectoires particulières. Portées par des élus formés sur le terrain associatif, elles s'illustrent dès le premier mandat<sup>11</sup> par une dynamique propre. Pionnières, elles réalisent des diagnostics de territoire, élaborent des plans de développement communaux en quelques mois et se lancent dans la coopération intercommunale (Lima, 2013). Fortes de cet héritage intervillageois, elles remobilisent les partenariats établis par les associations et sollicitent les migrants pour leur soutien.

Les communes, nouvelle donne territoriale et politique, bouleversent le paysage associatif ici et là-bas. Entre 1999 et 2009<sup>12</sup>, les associations villageoises et intervillageoises de migrants sont interpellées par les élus locaux. Les maires, en particulier, dont certains fondent leur légitimité sur leur expérience migratoire

<sup>9</sup> Le Mali compte 703 communes à la suite du découpage communal (loi de novembre 1996), dont 684 nouvelles communes (rurales et urbaines) et 19 anciennes communes (créées soit pendant la période coloniale, soit par la 1<sup>ère</sup> ou la 2<sup>ème</sup> République entre 1960 et 1991).

<sup>10</sup> Citation tirée de l'enregistrement d'une rencontre qui s'est tenue à Kayes du 2 au 7 novembre 1998: "Place et rôle des leaders associatifs, des organisations paysannes et des migrants dans la décentralisation et le développement local. A partir d'études de cas réalisées dans le cercle de Kayes", à l'initiative du Centre d'Echanges et de Formation Pratique (CEFP), créé par des leaders associatifs de la sous-région (Mali, Sénégal, Mauritanie).

<sup>11</sup> Les élections communales ont eu lieu tous les cinq ans depuis 1999 (2004, 2009). Prévue en 2014, elles n'ont pu se tenir à cause de l'instabilité que connaît le Mali depuis 2012.

<sup>12</sup> Un terrain réalisé en 2009 dans six communes de la Région de Kayes, dans le cercle de Kayes a permis de mener une série d'entretiens auprès des élus communaux, secrétaires généraux de mairie et responsables associatifs. En suivant, un terrain a été réalisé entre 2010 et 2012 auprès des six associations communales de migrants correspondantes en France.



et leur leadership associatif, vont refaire le “chemin à l’envers” et se rendre en France, à la rencontre de leurs ressortissants. A la suite de la Mission de Décentralisation, les migrants reçoivent donc leurs nouveaux élus, dont les attentes ne leurs sont pas inconnues. Très concrètement, la demande qui leur est adressée consiste à créer des associations calquées sur les territoires communaux. S’engage alors une période de négociation, plus ou moins tendue, au cours de laquelle les légitimités des uns et des autres se confrontent. Pour les migrants, il n’est pas question de répondre spontanément à cette demande, sans conditions. D’une part, leur souhait est bien évidemment de poursuivre leur action vis-à-vis de leur territoire d’origine (du village à la commune), mais, d’autre part, il n’est pas question pour eux d’être instrumentalisés par le conseil communal. Partagés entre leur volonté d’agir et de contrôler l’utilisation de leurs fonds et de rester indépendants vis-à-vis d’une instance élue, ils se lancent *in fine* dans la création de ces associations communales, avec un enthousiasme mitigé.

Dans ce paysage recomposé, les associations intervillageoises ici et là-bas sont sur le déclin (elles ont perdu leurs leaders, leurs partenaires et leurs financements), tandis que les associations villageoises, toujours au centre des relations et des transferts entre migrants et localités d’origine, retrouvent une place et une légitimité, car c’est toujours à leur niveau que sont prélevées les cotisations dont s’acquittent mensuellement les migrants. C’est aussi sur la base de ces cotisations individuelles que les associations villageoises adhèrent et financent l’association communale. Dans ce nouveau tandem entre association villageoise et association communale se joue une tension, car derrière l’emboîtement scalaire qu’il affiche se cachent des enjeux de pouvoir et de légitimité. Car aujourd’hui, pour les migrants, l’horizon de reconnaissance ne se situe plus au niveau villageois, ni au niveau communal. Face aux élus, les structures associatives ont perdu en légitimité. Si elles sont toujours mobilisées et mobilisables, c’est en raison de leur poids financier, de leur expérience technique (montage de dossiers) et du réseau de partenaires qu’elles peuvent toucher. Sur ces différents registres elles sont donc incontournables. Le principal point d’achoppement entre les associations et les élus réside désormais dans le pilotage des projets, depuis la prise d’initiative jusqu’à la mise en œuvre.

A ces tensions entre institutions communales et entités associatives s’ajoutent des tiraillements internes aux associations, les associations communales étant encore dans une phase d’assise de leur légitimité face aux associations villageoises. La difficulté réside dans l’articulation des cotisations et des projets, pensés certes au niveau communal mais dont les bénéficiaires sont des villageois. A quel niveau les projets doivent-ils être décidés et portés? A quel niveau les cotisations doivent-elles être prélevées? Les migrants, en particulier ceux qui sont impliqués à plusieurs niveaux (en tant que membres de bureau), assurent autant que possible le lien entre chaque association (villageoise, communale, intercommunale), faisant œuvre de communication, de coordination, voire de médiation en cas de conflit. Ce paysage associatif renouvelé et multiscalaire est à l’œuvre avec, pour centre de gravité les nouvelles communes et, pour objectif toujours revendiqué, le développement local. L’espace social est donc ce continuum dans lequel les acteurs mobiles puisent des ressources et relie des lieux dispersés, mais à quel prix?

5. *Solidaires immobiles*

Pour les migrants, il s'agit toujours de "tenir" la distance (spatiale et temporelle), cette distance qui structure leur espace social entre ici et là-bas. Individuellement et collectivement, ils sont porteurs d'une citoyenneté "extraordinaire", dont le soubassement passe par cet impôt "volontaire" et déterritorialisé que représentent les cotisations (prélevées pour le bénéfice de la communauté d'origine). Cependant, sur le plan individuel, le migrant est encore bien loin d'une citoyenneté ordinaire puisque, ni ici, ni là-bas, il ne peut exercer son droit de vote aux élections locales et donc peser sur la vie de sa/ses cité/s.

Solidaires mais parfois désillusionnés quant au sens de leur engagement, les migrants attendent une reconnaissance. "Faire le développement" n'était pas inscrit dans leur projet migratoire, "faire la décentralisation" non plus. Les structures associatives leur ont permis de tenir ces injonctions, au prix d'une vie de travail, rythmée par les cours du soir, les réunions du week-end, les séjours au village et, pour certains, le retour définitif pour assurer la gestion de tel ou tel équipement collectif, ou encore la responsabilité de l'association intervillageoise, voire d'un mandat d'élu communal. Ces trajectoires individuelles, prises dans une dynamique collective, posent la question des bénéfices, sur le plan social et politique, que le migrant, individu partagé entre deux espaces, légitime ni dans l'un ni dans l'autre, peut attendre de son engagement. Cette tension se retrouve dans le questionnement que Sylvie Mazzella formule en ces termes: «Sachant que la mobilité internationale contribue à faire évoluer les principes nationaux de hiérarchisation et de fractionnement social, quel prestige le migrant en retire-t-il? Quelle légitimité cette mobilité lui procure-t-elle?» (2014, p. 99).

Ainsi vont les migrants mobiles et immobiles, confrontés aux impensés de nos espaces sociaux et politiques dans cette mondialisation qui nous rend parfois étrangers à nous-mêmes, aux autres et aux lieux que nous habitons (Balandier, 2005).

*Bibliographie*

- ADAMS A., *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris, François Maspéro, 1977.
- ADELKHAH F., BAYART J.F., *Voyages du développement, Emigration, commerce, exil*, Paris, Karthala, Recherches internationales, 2007.
- APPADURAI A., *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2005.
- AUGE M., *Pour une anthropologie de la mobilité*, Paris, Rivages poche, 2012.
- BALANDIER G., *Le grand dérangement*, Paris, PUF, 2005.
- BERTRAND M., *Transition malienne, décentralisation, gestion communale bamakoise*, Paris, Grafigéo, 1999.
- BREDELOUP S., *Migrations d'aventures. Terrains africains*, Paris, Editions du CTHS, 2014.
- COX K. R., *Le Problème du Territoire et l'Hybridité de 'Solutions'*, texte présenté lors d'un atelier de l'Ecole Normale Supérieure, Lyon, 20 Mai 2005.

- DAUM C., *Les associations de Maliens en France. Migration, développement et citoyenneté*, Paris, Karthala, 1998.
- DAUM C., LE GUAY C., "Le Mali, sa démocratisation et ses émigrés", in *Hommes et migrations*, 1256, 2005, pp. 103-114.
- FAY C., KONE Y.F., QUIMINA C., *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles théoriques français*, Paris, Editions IRD, 2006.
- FAY C., "La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture", in *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XXXV, 1, 137, 1995, pp. 19-53.
- GONIN P., KOTLOK N., LIMA S., "Entre réseaux et territoires, des mobilisations multiscalaires pour le développement. Réseaux migratoires et communes rurales dans la Région de Kayes, Mali", in *Espace, Populations, Sociétés*, 2001-2, 2011, pp. 265-278.
- HAESBAERT DA COSTA R., "De la déterritorialisation à la multiterritorialité", in ALLEMAND S., ASCHER F., LEVY J. (a cura di), *Les sens du mouvement*, Paris, Belin, 2004, pp. 69-79.
- LAVIGNE-DELMILLE P., *Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990)*, Marseille, Thèse, EHESS, 1994.
- LIMA S., *Découpage entre espace et territoire: la fin des limites? La fabrique des territoires communaux dans la Région de Kayes, Mali*, Thèse, Université de Poitiers, 2003.
- LIMA S., "Territorialités en mouvement. Migration, décentralisation, développement dans la région de Kayes", in *Hommes et migrations*, 1286-1287, 2010, pp. 258-267.
- LIMA S., "L'émergence de l'intercommunalité au Mali: des territorialités en mouvement", in CHARLERY DE LA MASSELIÈRES B., THIBAUT B., DUVAT V. (a cura di), *Dynamiques rurales dans les pays du sud, l'enjeu territorial*, Presses universitaires du Mirail, 2013, pp. 293-309.
- MANCHUELLE F., *Les diasporas des travailleurs soninké (1848-1960). Migrants volontaires*, Paris, Karthala, 2004.
- NEVEU C., "Quelles questions pose «l'Autre» - devenu «le même» - à la majorité? Interrogations sur la citoyenneté", in AKOKA K., GONIN P., HAMELIN D., "Migrants d'ici et d'ailleurs, du transnational au local", Poitiers, Editions de l'actualité scientifique Poitou-Charentes, 2009, pp. 139-146.
- QUIMINAL C., *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations Soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgeois, 1991.
- SAYAD A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, 1. L'illusion du provisoire*, Paris, Raisons d'agir, 2006.
- SINDJOUN L., *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004.
- URRY J., *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie?*, Paris, Armand Colin, 2005.

### *Migranti mobili e immobili*

Questo articolo studia lo spazio sociale dei migranti maliani che, da quarant'anni, articolano reti, mobilità e territorialità diverse tra le regioni di origine e quelle di accoglienza. In tensione tra legittimità e riconoscimento. Propongo di ripensare lo spazio sociale di queste donne e di questi uomini i cui movimenti migratori sono caratterizzati, su una durata relativamente lunga, da circolazioni molteplici fatte di mobilità e immobilità. L'articolo – che trae spunto da numerose missioni di ricerca svoltesi tra il 2001 e il 2011 in Francia e in Mali a contatto con migranti maliani, membri di associazioni per lo sviluppo locale – ha per obiettivo di studiare le pratiche della produzione locale dello spazio in un mondo caratterizzato dalla mobilità.

### *Mobile and immobile migrants*

This article studies the social space of Malian migrants who, for more than forty years, have built networks and used their mobilities in order to set up forms of legitimacy and recognition, both in hostland and homeland. Reconstructing the social space of these men and women, on the relatively long time of a migration, implies the understanding of multiple circulations rethinking immobilities through the lens of mobilities and mobilities through the lens of immobilities. This paper will be based on several fields realized between 2001 and 2011 in France and Mali with Malian migrants, members of development associations, with the aim of pointing out the local production of space in a mobile world.